

Informations de base	
2007/2597(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le rapport d'activités EURES pour 2004-2005: vers un marché européen intégré de l'emploi Subject 2.30 Libre circulation des travailleurs 4.15.04 Main-d'oeuvre, mobilité et conversion professionnelles, conditions de travail	

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Emploi, affaires sociales et inclusion	ŠPIDLA Vladimír

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
03/09/2007	Débat en plénière		Résumé
05/09/2007	Décision du Parlement	T6-0376/2007	Résumé
05/09/2007	Résultat du vote au parlement		
05/09/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2597(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B6-0136/2007	03/09/2007	
Proposition de résolution		B6-0322/2007	03/09/2007	

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité	T6-0376/2007	05/09/2007	Résumé

Résolution sur le rapport d'activités EURES pour 2004-2005: vers un marché européen intégré de l'emploi

2007/2597(RSP) - 05/09/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat qui a eu lieu le 3 septembre 2007 sur la question orale [O-0038/2007](#) sur le rapport d'activité EURES 2004-2005: « Vers un marché du travail unique », le Parlement européen a adopté une résolution proposée par sa commission de l'emploi et des affaires sociales, dans laquelle il indique que, selon lui, le **réseau EURES** devrait devenir une importante plateforme de communication sur le marché européen de l'emploi et un **guichet unique pour la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs**. Ce guichet devrait spécifiquement viser à supprimer les obstacles en matière de sécurité sociale liées à l'emploi et à mieux faire connaître à tous les travailleurs leurs droits individuels, et en particulier les droits relatifs à l'égalité de traitement. Il devrait également servir à :

- renforcer le réseau de conseillers EURES,
- élargir l'accès aux informations sur les offres d'emploi pour les travailleurs saisonniers ou à temps limité dans les États membres autres que leur pays d'origine,
- élargir le contenu du portail EURES aux informations sur les offres d'emploi afin de répondre aux besoins des ressortissants de pays tiers (notamment des pays relevant de la politique européenne de voisinage).

Dans sa résolution, le Parlement rappelle que la mobilité géographique et professionnelle est un instrument crucial pour la réussite de la stratégie de Lisbonne révisée et que, dans ce contexte, l'augmentation des crédits de la ligne budgétaire du réseau EURES destinée à soutenir les projets dans le domaine des recrutements transnationaux et des partenariats transfrontaliers entre les "anciens" et les "nouveaux" États membres et entre les "nouveaux" États membres est une excellente chose (augmentation de la ligne budgétaire de l'ordre de 2 Mios EUR pour 2007).

Il estime que la Commission devrait continuer à encourager la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs. Il note, à cet égard, que l'Année européenne de la mobilité des travailleurs a permis d'accroître largement la demande vis-à-vis des services EURES, notamment pour ce qui concerne les demandes d'information des travailleurs mobiles et des candidats à la mobilité. Il espère qu'étant donné la plus grande visibilité acquise par le réseau EURES dans le cadre de l'Année européenne et l'organisation fructueuse de salons de l'emploi européens, des initiatives semblables seront répétées, à l'avenir.